

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} juillet, à dix-sept heures trente, le Comité de Direction de l'EPIC Office de tourisme de Sumène Artense s'est réuni à la salle des associations de la commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal, sous la présidence de Daniel ESTAGER, Président de l'EPIC Office de tourisme de Sumène Artense

Étaient présents :

Titulaires : Daniel CHEVALEYRE, Jean-Paul MATHIEU, Clotilde JUILLARD, Catherine BARRIER, Daniel ESTAGER, Sylvie COURAGEUX, Thierry FONTY, Gustave GOUVEIA, Françoise Gilles

Suppléants : Sandra CONESA

Excusés : Brigitte CLAUDEL (pouvoir à C. BARRIER), Martine MONTCOURRIER (pouvoir à M. JUILLARD)

Absents : Alain VERGNE, Patrice FARGE, Basile FRANÇOIS, Fabien HUSSER, Annie Dalmas, Fabrice MEUNIER, Christophe GOYER, Stéphane TEYSSANDIER, Jérôme GAILLARD, Gilles EISENSCHREIBER

Nombre de membres afférents au Comité de direction : 18 / Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 14 juin 2022

Délibération n° 20220701001DE – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE-ARTENSE 2022-2026 - APPROUVÉE

Délibération n° 20220701002DE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CAPITAINERIE DE VAL – APPROUVÉE

Délibération n° 20220701003DE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL – APPROUVÉE